

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.05.01 Convocation du 22.05.2001

Compte rendu affiché le 4 juin 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

Objet : HONORARIAT :

MM. MIGNOT et VERGNE.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

Absents représentés :

M. FAURE par M. FERNANDES - M. AUROY par M. GONDELAUD - Mme BERRA par Mme GUERIN.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'honorariat est conféré par Monsieur Le Préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans dans la même commune.

Il propose de nommer deux membres de l'ancien Conseil Municipal remplissant les conditions ci-dessus énoncées : **MM. Gilles MIGNOT et Jean VERGNE.**

Il précise que l'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal, et qu'il ne peut être refusé ou retiré par le Préfet que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Décide de nommer **MM. Gilles MIGNOT et Jean VERGNE, comme Maires-Adjoints Honoraires**, chacun d'eux ayant accompli 3 mandats, soit 18 ans, de fonction au sein du Conseil Municipal de Neuville-sur-Saône.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 31 mai 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 octobre 2001

- de la publication le 6 octobre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 5 octobre 2001